

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 DECEMBRE 2012**  
**COMPTE RENDU SYNTHETIQUE**



## **I. ADMINISTRATION GENERALE**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

**ADOPTE**

1. **Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2012.**  
Le Conseil Municipal a approuvé le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du mercredi 26 septembre 2012.

2. **Service Civique : accueil de jeunes volontaires.**

**ADOPTE**

La loi n°2010-241 du 10 mars 2010 a instauré le Service Civique sous 2 formes : l'engagement de Service Civique et le volontariat de Service Civique. La Commune de Le Portel a la possibilité d'accueillir des jeunes dans le cadre de l'Engagement de Service Civique.

Par conséquent, le Conseil Municipal a approuvé l'implication de la Commune dans le dispositif « Service Civique » sous sa forme Engagement de Service Civique, a autorisé Monsieur le Maire à solliciter les agréments auprès des services de l'Etat et a autorisé le versement à chaque jeune engagé d'une indemnité visant à couvrir les frais d'alimentation, de transports ou de logement et calculée comme suit : 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique.

## **II. PERSONNEL**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire.*

3. **Détermination des taux de promotion pour les avancements d'échelon.**

**ADOPTE**

Le décret n°2012-552 du 23 avril 2012 a pour objet d'ouvrir aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C classés en échelle 6, autres que ceux de la filière technique, la possibilité d'accéder à l'échelon spécial doté de l'indice brut 499. Conformément à l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, l'organe délibérant, après avis du comité technique compétent, a fixé le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à cet échelon spécial par application d'un taux de promotion à l'effectif des agents promouvables.

## **III. CADRE DE VIE**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LECRIVAIN*

4. **Prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers :**  
**RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2011.**

En application du décret du 11 mai 2000 précisant le contenu de la loi Barnier du 2 Février 1995, relative au renforcement de l'environnement, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2011 a été présenté au Conseil Municipal.

## **IV. VOIRIE ET RESEAUX**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur TURCK*

**5. Service public d'assainissement : Rapport au Conseil Municipal pour l'année 2011.**

Conformément à la loi n°95-101 du 2 Février 1995 et au décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatifs à la protection de l'environnement, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2011 a été transmis au Conseil Municipal

**6. Service public de distribution d'eau potable: Rapport au Conseil Municipal pour l'année 2011.**

Un rapport annuel a été transmis au Conseil Municipal sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable pour l'année 2011, conformément à la législation en vigueur relative à la protection de l'environnement.

**V. URBANISME - DOMAINES - TRAVAUX**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

**7. Vente par la SA d'HLM Vilogia LOGIS 62 d'un logement sis 5 avenue Jean-Baptiste Gournay à Le Portel : Avis du Conseil Municipal. **AVIS****

**FAVORABLE**

Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, le Conseil Municipal a rendu un avis favorable sur la vente par la SA d'HLM Vilogia LOGIS 62 d'un logement sis 5 avenue Jean-Baptiste Gournay à Le Portel moyennant le prix de 125.000 euros (hors frais de notaire).

**8. Vente amiable d'une parcelle de terrain sise Impasse Carnot à le Portel cadastrée XA 209 à Monsieur et Madame DELATTRE.**

**ADOPTE**

Il est prévu de procéder à la vente amiable d'une parcelle de terrain cadastrée XA 209 pour 29 m<sup>2</sup> pour un montant de 290 Euros à Monsieur et Madame DELATTRE - Les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

**9. Fourniture d'essence et de gasoil pris à la pompe : Résultat de l'appel d'offres.**

**ADOPTE**

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché concernant la fourniture d'essence et de gasoil pris à la pompe compte tenu de l'adjudicataire et du rabais retenus en commission d'appel d'offres le 7 décembre 2012.

**10. Coordonnateur SPS : Aménagement de l'espace Philippe Noiret (ex-Cinéma Casino des Familles) : Avenant.**

**ADOPTE**

Il est prévu de passer un avenant au marché de coordonnateur SPS – Aménagement de l'Espace Philippe Noiret – ex-cinéma casino des familles passé avec la société BECS d'un montant de 216 Euros HT, qui porte le montant du marché de 1.896 Euros HT à 2.112 Euros HT afin de correspondre avec la fin des travaux.

**VI. SUBVENTIONS**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

**11. Opération de renouvellement du quartier Carnot : Demandes de subventions 2013.**

**ADOPTE**

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier Carnot, il est prévu de solliciter des subventions aux taux maximum auprès des organismes stipulés dans la convention ANRU, dans l'avenant n°1 et dans le futur avenant n°3 en ce qui concerne les projets suivants : Carnot sud, point d'étape ANRU, chargé de mission GUP.

12. **« Architectures et couleurs porteloises » : Subventions communales.**

**ADOPTE**

Dans le cadre de l'Opération « architectures et couleurs porteloises », le Conseil Municipal a délibéré sur l'octroi de subventions municipales à des particuliers pour la réalisation de travaux de façades.

**ADOPTE**

13. **Future salle de sports : Participation financière de la commune à la construction de l'équipement.**

L'assemblée délibérante a fixé le montant de la participation financière de la collectivité à hauteur de 1.700.000 euros au profit de la Région Nord Pas-de-Calais, maître d'ouvrage de la construction de la future salle de sports.

## VII. AFFAIRES SCOLAIRES ET ENSEIGNEMENT

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur POQUET*

14. **Attribution de bourses communales pour l'année scolaire 2012-2013.**

**ADOPTE**

Le Conseil Municipal a fixé les conditions d'attributions des bourses communales pour l'année scolaire 2012-2013, et a accepté les dossiers retenus par la Commission Enseignement qui s'est réunie le 3 décembre dernier.

## VIII. CULTURE / DANSE

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur DESCAMPS*.

**ADOPTE**

15. **Médiathèque « les jardins du savoir » : acquisition d'automates de prêts : demandes de subventions.**

Il a été décidé dès l'ouverture de la médiathèque d'utiliser la technologie Rfid pour la gestion des collections. La médiathèque souhaite aujourd'hui poursuivre son développement Rfid en optant pour la mise en place d'automates de transactions en libre service. C'est un service supplémentaire proposé au public qui, s'il le souhaite peut être tout à fait autonome, non seulement dans son appropriation de la médiathèque, des collections, mais désormais dans les opérations d'emprunt. Les lecteurs pourront ainsi effectuer leurs transactions en toute confidentialité. L'acquisition de 2 automates de prêts représente un montant total de 16.680 Euros H.T et peut faire l'objet de subventionnement, de la part de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, à hauteur de 45 % du coût hors taxes et de la part du Conseil Général du Pas-de-Calais à hauteur de 25 % du coût hors taxes.

16. **Centre Municipal de Danse : Présentation d'un bilan au Conseil Municipal.**

Un bilan sur le fonctionnement sur le Centre Municipal de Danse a été présenté au Conseil Municipal.

17. **Ecole Municipale de Musique : Présentation d'un bilan au Conseil Municipal.**

L'Assemblée Municipale a pris acte du bilan de l'école Municipale de Musique.

## IX. ACTIONS JEUNESSE

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

18. **Contrat Enfance et Jeunesse : Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Calais.**

**ADOPTE**

Par délibération n°2008-148 en date du 12 décembre 2008, le Conseil Municipal avait approuvé la signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales, concernant le Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J.), pour une durée de quatre ans : du 1er janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2011. La Caisse d'Allocations Familiales de

Calais nous propose de signer une nouvelle convention, pour une durée de quatre ans : du 1er janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2015.

## **X. EMPLOI**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire*

### **19. Vote d'une motion sollicitant auprès des services de l'Etat un assouplissement des mesures « contrats aidés ».**

#### **ADOPTE**

Le Conseil Municipal a voté une motion sollicitant auprès des services de l'Etat un assouplissement des mesures « contrats aidés » dans l'intérêt du public le plus fragilisé.

## **XI. FINANCES**

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur LECRIVAIN.*

### **20. Budget Ville 2012 : décision modificative n°3**

#### **ADOPTE**

La décision modificative n°3 du budget Ville 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1.122.401,08 Euros, dont 287.630,04 Euros pour la section de fonctionnement et 834.771,04 Euros pour la section d'investissement.

### **21. Grille des tarifs 2013.**

#### **ADOPTE**

L'Assemblée Municipale a approuvé la nouvelle grille des tarifs 2013, qui serait applicable à compter du 1er janvier 2013, avec une revalorisation de certains tarifs municipaux de 2 %.

### **22. Compactage / reprofilage des prêts de Pas-de-Calais Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

#### **ADOPTE**

Par courrier en date du 25 septembre dernier, Pas-de-Calais Habitat nous a informés qu'il procédait au réaménagement d'une partie de ces prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations sous la forme soit d'un compactage (diminution du nombre de contrat de prêt) soit d'un reprofilage. Ce dernier permettant de dégager, pour les années à venir, des marges de manœuvre supplémentaires pour réaliser des opérations de constructions neuves et de réhabilitations.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les conditions financières des nouveaux contrats de prêts.

### **23. Réévaluation de la surtaxe communale sur l'assainissement.**

#### **ADOPTE**

La surtaxe communale sur l'assainissement a été instaurée par une délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 1997. Elle permet au budget annexe assainissement d'être équilibré en l'absence de toute possibilité pour celui-ci d'obtenir de la ville une subvention d'équilibre en vertu de l'instruction comptable M49. Cette surtaxe avait été ainsi fixée à 0,2134 Euro H.T. le m<sup>3</sup> et n'a jamais été revalorisée depuis 1997. Il devient nécessaire de la réévaluer en raison d'une forte érosion de son produit et de travaux importants d'assainissement prévus dans les prochaines années afin d'améliorer la qualité des eaux de baignade de la plage de Le Portel. Par conséquent, le Conseil Municipal a décidé de porter cette surtaxe communale à 0,27 Euro H.T. le m<sup>3</sup>, à compter du premier semestre 2013.

➤ RAPPORTEUR : *Monsieur le Maire.*

### **24. Acomptes sur subventions 2013.**

#### **ADOPTE**

Ces acomptes seront consentis :

a) au C.C.A.S.

b) à l'Association du Centre Social et Familial Espace Carnot

c) à l'Office de Tourisme

- d) au Comité des Fêtes
- e) à l'Association Etoile Sportive Saint Michel (ESSM)
- f) à la S.A.S.P. E.S.S.M.
- g) au Comité de jumelage
- h) à la Musicale Porteloise
- i) à l'Association Le Portel Radio Diffusion et Production

en fonction des besoins de trésorerie de ces organismes, en attente du vote du Budget Primitif 2013.

## XII. TOURISME

➤ RAPPORTEUR : Monsieur MARIETTE.

### 25. Classes d'Eveil et de Découverte du Mont de Coupes : Reconduction des séjours « Classes Equinoxe » et tarification 2013.

#### ADOpte

Instaurés en 2010, ces séjours s'adressent uniquement au public scolaire, écoles primaires et collèges, et se déroulent sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 30 novembre de chaque année, correspondant à la « basse saison » et à ce titre, bénéficient d'un tarif minoré d'environ 5 % par rapport au plein tarif. Ces séjours organisés durant le 1<sup>er</sup> trimestre scolaire, facilitent l'intégration des élèves et la cohésion des classes. Ils sont également pour le Mont de Coupes, Classes d'Eveil et de Découverte, l'occasion de développer des animations de saison sur les thématiques du « vent » et des « grandes marées ». Par conséquent, le Conseil Municipal a décidé de reconduire les séjours « Classes Equinoxe » pour 2013 et a validé la grille des tarifs correspondants.

## XIII. INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire.

✓ « Architectures et couleurs porteloises » : présentation d'un bilan.

✓ Bilan des marchés publics passés au cours de l'année 2012.

➤ RAPPORTEUR : Monsieur POQUET

✓ Information sur le PRE « Programme de Réussite Educative de Le Portel ».

## XIV. COMPTE RENDU DE L'EMPLOI DE DELEGATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Délibération n°2008-107 du 9 octobre 2008.

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

✓ Ecole Municipale de Danse – Championnat de France de Danse Hip Hop à Grande Synthe.

Il a été proposé aux adhérents de l'Ecole Municipale de Danse d'assister à la finale du championnat de France de danse hip hop le dimanche 4 novembre 2012 à Grande Synthe. Par arrêté municipal n°2012-351 en date du 26 septembre 2012, Monsieur le Maire a fixé la participation à cette manifestation à 5 € (entrée du spectacle et transport).

✓ Base de char à voile – stages véliques – tarification.

Par arrêté municipal n°2012-352 en date du 21 septembre 2012, la participation financière aux stages de voile a été fixée à 15 euros la semaine pour les Portelois et à 30 euros pour les extérieurs.

✓ Régie de recettes « Manifestations et productions culturelles » : concert organisé le dimanche 21 octobre 2012.

Un concert d'automne de l'Orchestre d'Harmonie l'Espérance de Neufchâtel Hardelot et l'Orchestre Symphonique Backer Orchestra de Deal a été organisé par la Municipalité le dimanche 21 octobre 2012 à 17 heures à l'Eglise Saint Pierre Saint Paul. Par arrêté municipal n°2012-353 en date du 21 septembre 2012, Monsieur le Maire a fixé à 3 euros le prix de vente du billet.

✓ **Régie d'avances : « Organisation de diverses manifestations – Fêtes et cérémonies » : modification.**

A la demande de Monsieur le Trésorier, l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au trésor a été autorisée (pour permettre le paiement des dépenses en espèces et par chèques) - Arrêté municipal n°2012-355 en date du 24 septembre 2012)

✓ **Repas dansant organisé par le service seniors le mardi 9 octobre 2012.**

Par arrêté municipal n°2012-367 en date du 2 octobre 2012, Monsieur le Maire a fixé la participation financière à un repas dansant à Wormhout au restaurant « L'Offland » le mardi 9 octobre 2012 à 30 Euros pour les adhérents et à 32 Euros pour les non adhérents (le tarif comprenait le transport, l'animation et le repas).

✓ **Après-midi dansant organisé par le service seniors le vendredi 26 octobre 2012.**

Par arrêté municipal n°2012-368 en date du 28 septembre 2012, Monsieur le Maire a fixé la participation financière à un après-midi dansant à la salle Yves Montand le vendredi 26 octobre 2012 à 7 Euros pour les adhérents et à 9 Euros pour les non adhérents (le tarif comprenait l'animation, une boisson et une pâtisserie).

✓ **CAJ « Club House » – Sortie au Parc Astérix – Vacances de Toussaint.**

La participation à une sortie au Parc Astérix le mardi 30 octobre 2012 a été fixée à 10 euros pour les jeunes titulaires de la carte Pass-Jeunes (Arrêté municipal n°2012-394 en date du 17 octobre 2012).

✓ **Régie de recettes « des activités du service des sports » : modification.**

A la demande de Monsieur le Trésorier, par arrêté municipal n°2012-395 en date du 16 octobre 2012, Monsieur le Maire a apporté les modifications suivantes :

- Les moyens de paiement pouvant être acceptés par le régisseur sont les suivants : numéraire, chèques, virements et chèques vacances.
- Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver sera désormais de 2.000 Euros.
- Un fonds de caisse permanent d'un montant de 20 euros sera mis à la disposition du régisseur.

✓ **Régie de recettes « médiathèque » : modification.**

Par arrêté municipal n°2012-400 en date du 18 octobre 2012, conformément à la demande de Monsieur le Trésorier, les modifications suivantes ont été apportées à la régie de recettes de la médiathèque :

- Les moyens de paiement pouvant être acceptés par le régisseur sont les suivants : numéraire et chèques.
- Les encaissements se feront contre délivrance de quittances.
- Le régisseur doit verser la totalité des pièces justificatives des recettes encaissées de manière bi-mensuelle.

✓ **Après-midi dansant organisé par le service seniors le vendredi 16 novembre 2012.**

Par arrêté municipal n°2012-424 en date du 12 novembre 2012, Monsieur le Maire a fixé la participation financière à un après-midi dansant à la salle Yves Montand le vendredi 16 novembre 2012 à 7 Euros pour les adhérents et à 9 Euros pour les non adhérents (le tarif comprenait l'animation, une boisson et une pâtisserie).

✓ **Sortie organisée par le service seniors le mercredi 28 novembre 2012.**

Par arrêté municipal n°2012-425 en date du 9 novembre 2012, Monsieur le Maire a fixé la participation financière à une sortie au Palais de l'Europe du Touquet à l'occasion du spectacle de danse « Stradivarius Légende » le mercredi 28 novembre 2012, à 32 Euros pour les adhérents et à 34 Euros pour les non adhérents (le tarif comprenait le transport et le spectacle).

✓ **Régie de recettes « Manifestations et productions culturelles » : « Village de Noël 2012 » : Fixation des tarifs.**

A l'occasion du « Village de Noël » du 14 décembre 2012 au 6 janvier 2013, Monsieur le Maire a fixé la tarification suivante, par arrêté municipal n°2012-429 en date du 14 novembre 2012 : piste de ski de fond : 1 € les 2 tours de piste (location de skis comprise) – tour de poney : 1,50 € / 15 mn.

## **XV. MANIFESTATIONS**

➤ RAPPORTEUR : Monsieur le Maire.

## ✓ Principales manifestations programmées prochainement :

- Du 14 décembre au 6 janvier : Village de Noël sur la Place de l'Eglise (ski de fond - carrousel - chalets) ouvert de 16 H 30 à 19 H en période scolaire - 15 H à 19 H : le mercredi - week-end et vacances scolaires - fermé les 25 et 31 décembre et le 1er janvier.
- Vendredi 14 décembre : Inauguration du Village de Noël avec Orgue de Barbarie - Place de l'Eglise 17 H
- Samedi 15 décembre :
  - Patrimoine et mémoire de Capécure - Causerie, dans la continuité du Bar des Mémoires d'avril dernier, sur les évolutions du quartier Capécure jusqu'à aujourd'hui et ses possibilités de reconversion - Ouvert à tous - Médiathèque - inscriptions et renseignements au 03-91-90-14-00 15 H
  - Parade dans les quartiers : Départ à 14 H de l'Annexe d'Henriville - Association HLM orange 14 H à 17 H
  - Village de Noël - Théâtre de Noël - Place de l'Eglise 17 H
- Dimanche 16 décembre :
  - Marché de Noël : Exposition et vente d'objets traditionnels, d'artisanat et de gastronomie sur le thème de Noël. Animations : présence du Père Noël de 16 H à 17 H et bien d'autres surprises... Office de Tourisme - Salle Georges Carpentier 10 H à 19 H
  - Concert au profit du Téléthon - Vareuses Porteloises - Entrée libre - Eglise St Pierre - St Paul 16 H
- Samedi 22 décembre :
  - ✓ GUENEL
    - Atelier de création de guénels - Office de Tourisme en partenariat avec l'Association HLM Orange - Salle Vallois - rue d'Outreau 14 H
    - Présentation des guénels puis défilé en ville - Office de Tourisme/Ville - Village de Noël ou Mairie suivant météo 17 H
  - ✓ Village de Noël
    - Chants de Noël - Chorale Sainte Thérèse - Place de l'Eglise 16 H
    - Exposition des Guénels - défilé dans les rues de la Ville puis remise de récompenses – Ville/Office de Tourisme - Place de l'Eglise - A partir de 17 H
  
- Dimanche 23 décembre :
  - Village de Noël : Les Lutins du Père Noël - Journée gratuite pour la piste de ski - Place de l'Eglise 15 H
  - Concert de Noël d'Alain Sombret : au profit du Téléthon - réservations à l'Office de Tourisme 03-21-31-45-93 - 7 € - Eglise St Pierre - St Paul 16 H 30
- Lundi 24 décembre : Village de Noël :
  - Conte musical de Noël - Place de l'Eglise 15 H 15
  - Père Noël - 16 H
- Mercredi 26 décembre : Village de Noël : Aurélien le magicien - Place de l'Eglise 16H30 à 18H
- Jeudi 27 décembre : Village de Noël : Maquillage et coiffures pour enfants - Place de l'Eglise 15H30 à 18H30
- Dimanche 30 décembre : Village de Noël : Aurélien le magicien - Place de l'Eglise 15H30 à 18H
  
- Jeudi 3 janvier : Village de Noël : Maquillage et coiffures pour enfants - Place de l'Eglise 15H30 à 18H30
- Dimanche 6 janvier : Village de Noël :
  - Animation Epiphanie - Place de l'Eglise 15 H
  - Chants Vareuses Porteloises - 16 H
- Vendredi 18 janvier : " Alors ? Le monde est beau..." Par la compagnie de l'Interlock. Le personnage nous invite à sa table. Elle nous raconte sa famille, sa vision du monde, son univers et surtout les gens qui peuplent sa vie : sa mère, son père, sa tante... ses rencontres, ses découvertes... Coincés entre le désir et la culpabilité d'exister. Alors ? Le monde il est beau ou il est moche ? 3 € - gratuit pour les adhérents Médiathèque - inscriptions renseignements au 03-91-90-14-00 20H
- Dimanche 20 janvier : Vœux de la Musicale Porteloise - Salle du Conseil Municipal 11 H 30
- Dimanche 27 janvier : Cérémonie des vœux du Maire à la population - 10H30

**Date d'affichage** : Le 14/12/2012